

L'AGENDA RURAL

la lettre  Mars 2023 - Numéro 4  en Vendée

édito

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, s'est déplacée en Vendée, sur le thème du tissu associatif en milieu rural.

Les associations sont en effet des partenaires essentiels des pouvoirs publics pour mener les politiques publiques, jusqu'au dernier kilomètre dans les territoires ruraux. Elles participent au maintien du lien social et participent du dynamisme et de l'attractivité des ruralités de par leurs actions en matière d'animations culturelles, sportives, d'aide à la personnes, de mobilité...

A l'issue de riches échanges avec des bénévoles œuvrant dans le mode associatif de la commune de La Bruffière et au sein du réseau des « familles rurales », la ministre a annoncé le doublement de l'aide annuelle aux associations agissant en milieu rural avec une enveloppe de 2M€ pour l'année 2023. Cette aide servira à soutenir les projets associatifs permettant d'améliorer le quotidien des habitants de nos territoires ruraux.

La ministre a ensuite rappelé lors de sa visite, que 5 milliards d'euros ont été consacrés par l'État à la relance des territoires ruraux, via notamment les mesures de l'agenda rural.

L'agenda rural, feuille de route du gouvernement en faveur de la ruralité, vise à accompagner les projets dans de multiples domaines pour améliorer la qualité de vie, maintenir les activités et les services et les liens sociaux et ce faisant, améliorer le bien vivre ensemble en milieu rural.

Ainsi, outre le soutien à la vie associative en milieu rural, les dispositifs d'accompagnement de l'Agenda rural portent notamment sur le développement et le maintien de commerce, d'équipements et de services, le logement inclusif, là où les modèles économiques classiques se révèlent inadaptés. Des solutions existent pour conduire ces projets, c'est tout le sens de l'économie sociale et solidaire.

C'est l'objet de la lettre 4 de l'Agenda rural qui présente des dispositifs d'accompagnement et de financement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire, solutions vers lesquelles les acteurs des territoires peuvent être orientés.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Nicole Chabannier, sous-préfète de Fontenay-le-Comte, référente ruralité



Vendredi 3 mars 2023, déplacement en Vendée de M^{me} Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité en présence de Gérard Gavory, préfet de la Vendée, Nicole Chabannier sous-préfète de Fontenay-le-Comte, référente ruralité et Johann Mougenot, sous-préfet des Sables d'Olonne.

La feuille de route départementale en faveur des territoires ruraux

Quatre priorités structurent l'Agenda rural :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- appuyer les élus ruraux dans leur action.

→ Pour en savoir plus, consultez la stratégie départementale

SOMMAIRE

Dossier spécial : l'économie sociale et solidaire (ESS)	P. 2-5
Reconnaître un projet d'ESS	P. 2-3
Accompagner un projet ESS	P. 4
Financer un projet ESS	P. 5
Ça se passe aussi sur les territoires ruraux... le soutien aux commerces en milieu rural	P. 6-8
Focus... Aides territoires.	P. 9
L'actualité des programmes de l'Agenda rural.	P. 11
L'Agenda rural en chiffres	P. 12
L'Agenda rural en images	P. 13-14
L'agenda de l'Agenda rural.	P. 14

Les acteurs des territoires ruraux fourmillent d'idées innovantes pour améliorer ou enrichir leur quotidien.

Les élus sont souvent interpellés pour soutenir des projets, mais ne savent pas toujours comment orienter le porteur de projet dès lors que ce projet s'écarte d'un modèle économique classique.

Et si cette bonne idée relevait de l'économie sociale et solidaire et pouvait être accompagnée à ce titre ?

L'économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Une définition éthique

L'économie sociale et solidaire peut se caractériser par un mode d'entreprendre autrement pour répondre à des enjeux sociaux et environnementaux de territoire.

Une définition légale

D'un point de vue strictement légal, et complémentaire à l'approche éthique, l'économie sociale et solidaire est un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à l'ensemble des domaines de l'activité humaine ».

Les structures de l'ESS peuvent prendre différentes formes juridiques : associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS avec agrément ESUS.

Coopératives De la petite SCOP à la grande banque, 21 000 coopératives contribuent à l'essor de l'ESS.	Les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire	Associations Fort de 165 000 associations actives, le secteur emploie 1,8 million de salariés en France.
Mutuelles Santé, prévoyance ou encore retraite, les mutuelles protègent 38 millions de personnes en France.	Sociétés commerciales d'utilité sociale À vocation sociale, sociétale ou environnementale, ces sociétés cultivent une lucrativité limitée mais bien réelle.	Fondations 1 400 fondations participent à l'économie sociale et solidaire.

Les principes de l'ESS

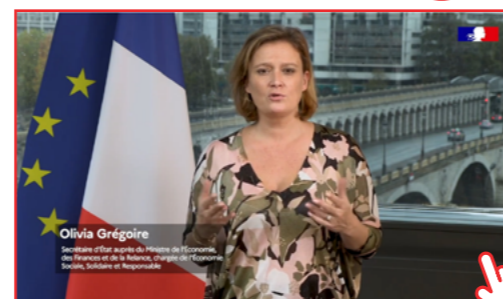
- la gouvernance démocratique (une personne = une voix) ;
- la lucrativité limitée où les bénéfices sont au service du projet ;
- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : remettre l'Humain au cœur du projet et voir le modèle économique comme un moyen d'atteindre un objectif d'utilité sociale.

Et concrètement, quels sont les services rendus dans les territoires ?

Au quotidien, nous sommes toutes et tous confrontés à l'économie sociale et solidaire :

- retrait d'argent dans une banque coopérative ;
- aide à domicile proposée par une association ;
- entretien d'espaces verts par une entreprise adaptée ou une structure d'insertion ;
- achats en ressourcerie ou recyclerie ;
- véhicule et habitation assurés par une mutuelle ;
- activité sportive dans un club associatif ;
- logements construits par une SCOP du bâtiment ;
- achats de produits bio dans une coopérative de consommateurs ou dans une AMAP.

Le concept expliqué en vidéo



L'économie sociale et solidaire

Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

[Le saviez-vous ?]



Le Pôle ESS Vendée est une association de promotion et développement de l'ESS sur le territoire vendéen fédérant à ce jour 83 adhérents.

Ses missions principales sont les suivantes :

- appuyer et accompagner les acteurs et projets de l'ESS : l'association est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projets et structures de l'ESS ;
- communiquer et sensibiliser à l'ESS : l'association permet de faire connaître et reconnaître l'ESS, ses activités et son impact, notamment en termes d'emplois ;
- développer les synergies entre les acteurs de l'économie plurielle : l'association représente les intérêts de l'ESS et promeut les échanges entre les acteurs de l'ESS ainsi qu'avec les autres acteurs du territoire.

Contact :

Ninon CLAUDE – coordinatrice
 Tél. : 06 95 25 90 62
 Courriel : nclaud@pole-ess-vendee.com

Quelques projets accompagnés en Vendée

Parcours rESSort #3 Envie Apart'Âgée : projet d'habitat inclusif pour personnes ayant des troubles cognitifs



Le projet

Depuis plusieurs années, Gwénaëlle se questionne sur l'accompagnement des personnes ayant la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Confrontée à une perte de sens dans son travail, elle rêve de mettre en adéquation ses valeurs avec un projet différent pour les accompagner.

Alison se retrouve dans ces constats et ces réflexions pour la rejoindre dans l'aventure de créer un habitat partagé et accompagné (habitat inclusif) pour des personnes ayant des troubles cognitifs.

Cette colocation accueillera 8 à 10 habitants au cœur du bourg de Mouilleron-Saint-Germain. Vont graviter autour des habitants : les auxiliaires de vie, un animateur de vie sociale et partagée, les familles et les bénévoles. Le pouvoir d'agir, la participation citoyenne et l'inclusion sociale des habitants sont au cœur de ce projet.

L'économie sociale et solidaire, qu'est-ce que c'est pour vous ?



« Ce sont différents acteurs qui vont s'impliquer dans la société avec des valeurs sociales fortes, des valeurs de partage, d'entraide, de solidarité, et qui vont avoir envie de faire bouger la société dans le bon sens, de porter des idées et de les concrétiser, de créer du lien social. »



CAP sur les tiers-lieux Vendéens : Le Moulin Créatif



Le projet

Le Moulin Créatif est un tiers-lieu créé en 2017 sous un statut associatif de loi 1901 qui réunit les acteurs des filières artistiques et culturels, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement.

Le Moulin a pour principaux objectifs, la gestion de son lieu, l'accompagnement de porteurs de projets et l'animation du territoire.

L'association s'articule autour de 4 objectifs :

- Mettre en réseau des acteurs de l'écosystème du Moulin ;
- Offrir un lieu ressource pour les acteurs et les porteurs de projets ;
- Sensibiliser et informer à l'ESS et à l'environnement ;
- Animer et proposer des projets culturels (méli-mélo : après-midi dansant pour les personnes en situation de handicap, projet « Bouffée d'Art frais » pour les jeunes décrocheurs...).

L'économie sociale et solidaire, qu'est-ce que c'est pour vous ?



« Les valeurs de l'ESS sont dans l'ADN du Moulin. Le Moulin Créatif est né d'un collectif, qui a souhaité s'organiser, pour créer un pôle de coopération économique culturelle sur le territoire.

L'envie des acteurs de s'ancrer sur leur territoire et de proposer une alternative au développement économique classique, permet de mettre en place des projets d'utilité sociale, comme les Méli-Mélo, et le projet Bouffée d'Art frais par exemple. »

Orienter pour faciliter le passage de l'idée au projet : le parcours rESSort

Le concept

Le Parcours rESSort est le programme d'accompagnement à l'émergence des projets d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), répondant à des enjeux sociaux et environnementaux sur le territoire vendéen.

L'accompagnement proposé :

Le parcours rESSort c'est :

- 9 journées d'accompagnement collectif pour acquérir la méthodologie de projet et challenger son idée pendant 2 mois ;
- des RDV de suivi individuel pour approfondir son plan d'action et avoir un regard extérieur ;
- de la mise en réseau avec les acteurs du territoire.

Les critères d'éligibilité :

Le parcours rESSort a été pensé pour les porteur-se-s de projets au stade de l'idée qui :

- souhaitent contribuer à un monde plus durable et solidaire avec un projet d'utilité sociale ;
- portent un projet qui répond aux enjeux du territoire : innovation sociale et transition écologique (inclusion des publics en situation de fragilité, réemploi et ressources, alimentation, gaspillage, etc...);
- portent un projet collectif ou à forte dimension partenariale.

Exemples de projets : habitat inclusif pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap, projet de tourisme durable et solidaire, projets autour du réemploi et du recyclage, tiers-lieux, etc.

Conditions de participation

- le projet s'inscrit sur le territoire de la Vendée ;
- le projet porté est un projet d'Economie Sociale et Solidaire, d'Innovation Sociale et/ou d'Economie Circulaire qui répond à un besoin de territoire ;
- le dossier de candidature est rempli et le contact est pris avec le Pôle ESS Vendée.

Pour manifester votre intérêt

Vous portez un projet répondant à un besoin sur le territoire, vous cherchez à le structurer ? A être mis en relation avec des financeurs ? A être appuyé dans votre démarche ? prenez contact avec nous !

Contacts

Le parcours rESSort, c'est un maximum de 12 projets sélectionnés par session (deux sessions organisées par an) afin de faciliter les échanges et d'approfondir les projets.

Le concept expliqué en vidéo



Vidéo de présentation du parcours économie sociale et solidaire - interview de Ninon Claude, chargée de mission du pôle ESS de Vendée (©TV Vendée)



Un cycle de visio-conférence de présentation est organisé :

- **Le 9 mars 2023 à 9h30**
Visio-conférence : De l'idée au projet : comment reconnaître un projet ESS ?
De nombreuses idées fleurissent sur vos territoires ruraux. Elles relèvent peut-être de l'Economie Sociale et Solidaire. Mais de quoi parle-t-on ?
Ninon CLAUDE, du Pôle ESS de Vendée vous aide à y voir plus clair et répond à vos questions.

→ Pour revoir cette conférence en replay, cliquez ici

- **Le 15 mars 2023 à 9h30**
Visio-conférence : Comment financer un projet ESS ?
Vous avez identifié un projet relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. Savez-vous qu'un soutien en ingénierie et des financements peuvent être mobilisés ?
Le Pôle ESS 85 a réuni quelques financeurs potentiels qui présenteront les outils à votre disposition et répondront à vos questions.

→

Orienter le porteur de projet vers le bon accompagnement financier

France Active Pays de Loire

La mission de France Active :

De l'émergence au développement, France Active Pays de la Loire donne aux entrepreneurs engagés les moyens de concrétiser leur projet, de structurer leur organisation, de développer leurs emplois et d'agir positivement et à leur échelle sur les enjeux économiques, financiers, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Un réseau dédié aux entrepreneurs engagés, France Active accompagne :

- les entrepreneurs dans leurs problématiques financières ;
- à tous les stades de la vie de leur entreprise ;
- et met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins (prêts solidaires, garanties d'emprunt, primes, etc.) ;
- et leur permet d'accéder à un réseau d'acteurs économiques et sociaux.

→ Contact : par téléphone : 02 30 30 04 00 ou par mail : contact@fondes.fr

CIGALES Pays de Loire, l'épargne citoyenne au service du développement local

C'est quoi un club CIGALES ?

Les CIGALES sont des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire, ce sont des citoyens qui mettent leur argent au service de projets locaux répondant à une problématique sociale ou environnementale.

→ Lien vers la vidéo Les Cigales en Pays de la Loire

Qu'attendre d'un club CIGALES ?

- Une participation dans votre capital, à hauteur de 33 % maximum durant 5 ans. Pour une association, cette participation se concrétise par un apport avec droit de reprise
- Un apport complémentaire en compte-courant d'associés
- Un effet levier pour déclencher l'obtention de prêts
- Un accompagnement humain pour renforcer vos compétences par des conseils et bénéficier de soutien dans votre responsabilité de gérant.

→ Contact : par téléphone : 02 43 00 32 02 ou par mail : contact@cigales-paysdelaloire.fr

L'Adie, Association pour le droit à l'initiative économique

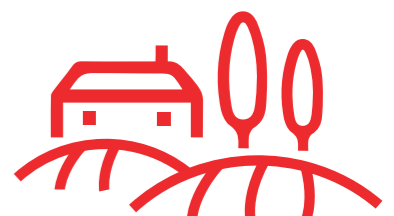
La mission de l'Adie

L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. L'Adie est un réseau de spécialistes qui finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus inclusive.

Quelles conditions ? Un financement possible :

- quel que soit le métier ;
- quel que soit le territoire ;
- quel que soit le statut.

→ Contact : par téléphone : 09 69 32 81 10 ou par mail : wledenic@adie.org



Soutenir l'installation de commerces multi-ambulants dans des communes rurales

Le concept

En 2021, d'après les données de l'Insee, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62 % contre 25 %, en 1980. Le déclin commercial observé dans ces communes essentiellement rurales, déjà confrontées à des fragilités structurelles (décroissance démographique, vieillissement de la population...), accentue leur perte d'attractivité.

Cela se traduit par une croissance de la vacance commerciale, avec des locaux fermés et parfois abandonnés, laissant un sentiment de dégradation du cadre de vie.

Ce déclin de la commercialité observé en zone rurale conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante. Dans les zones peu denses, le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est de dix minutes contre 2,6 minutes dans les zones denses.

Compte tenu de ces enjeux relatifs au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au maintien des liens sociaux, à l'attractivité des territoires et à la réduction des trajets émetteurs de CO², le Gouvernement souhaite lancer un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes qui en sont dépourvues ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

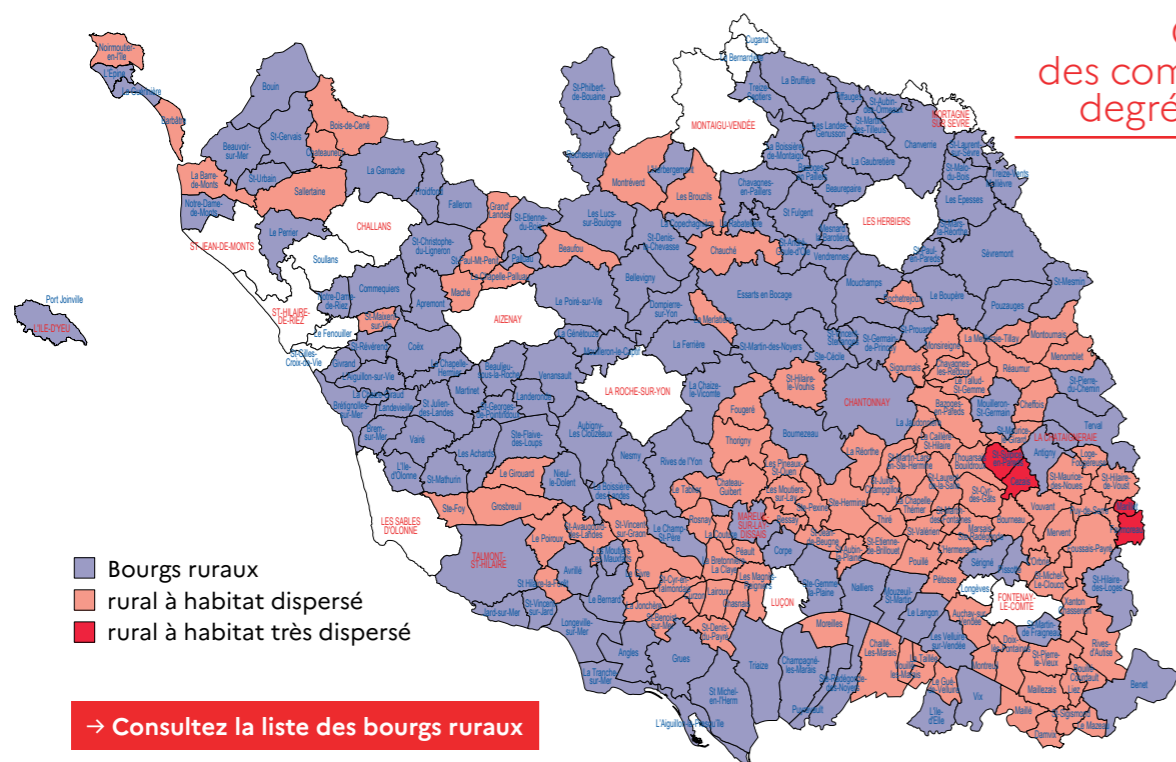
Les critères d'éligibilité

Ce dispositif doit apporter un soutien à l'installation d'un commerce sédentaire multiservices situé dans une commune rurale ou d'un commerce non sédentaire dont la tournée hebdomadaire prévoit un nombre minimal de jours de passage dans des communes rurales.

Le projet doit s'inscrire en complémentarité de l'offre commerciale existante à l'échelle de la zone de chalandise en vue d'apporter de nouveaux services à la population.

Territoires ciblés

- Commune rurale classée (en métropole : bourg rural, rural à habitat dispersé, rural à habitat très dispersé. Dans les Drom : analyse au cas par cas).
- Trajet routier médian pour se rendre à l'offre commerciale la plus proche supérieur à dix minutes.
- Communes dépourvues de commerce ou dont les dernières activités ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.



services sédentaires ou de commerces



L'accompagnement possible

Commerces sédentaires

- Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local
- Prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50 %, dans une limite de 50000 €.
- Subvention destinée aux porteurs de projet publics, parapublics ou aux SCIC.
- Agencement des locaux et acquisition du matériel professionnel
- Prise en charge à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000 € (bonus de 5000 € pour les projets exemplaires en matière de développement durable ou d'innovations sociale ou sociétale).



Le futur commerçant

pourra en outre solliciter une aide de 5 000€ maximum pour les prestations d'accompagnement auxquelles il pourrait recourir afin de concevoir, mettre en œuvre et faire vivre son projet.

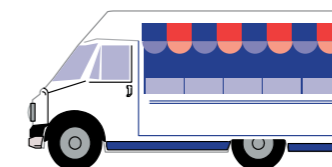
Ces aides pourront être cumulées avec d'autres dispositifs d'aides.

Il est précisé pour le dispositif relatif aux commerces sédentaires que le cumul d'aides publiques sera toutefois plafonné :

- au montant du déficit de l'opération immobilière portée par la collectivité ou son opérateur (acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état) ;
- à 80% des dépenses d'investissement dans l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel professionnel, réalisées par les futurs exploitants des commerces.

Commerces non sédentaires

Subvention fixée à 50 % des dépenses d'investissement (essentiellement l'acquisition d'un véhicule professionnel de tournée), dans une limite de 20 000 €.



Pour en savoir plus

Contacts

→ pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Supports

→ Lien vers le site internet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Cahier des charges

→ Lien vers le cahier des charges - site internet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Pour manifester votre intérêt

Contactez votre sous-préfet d'arrondissement ou votre référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr



Le soutien au commerce en milieu rural

Soutien aux commerces de proximité 30 nouveaux Bistrots de Pays en 2023



Appel à candidature : 30 nouveaux Bistrots de Pays pour les 30 ans du label

Vous aimez les bistrots de campagne et souhaitez soutenir leur activité ? Relayez l'appel à candidature et aidez des bistrotiers en espace rural à résister.

Grâce au soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la fédération va accompagner 30 candidats avec une prise en charge à 100 % des frais d'entrée.

Cet appel à candidature s'adresse à des bistrots déjà existants situés dans des villages ruraux prêts à s'engager dans la charte des Bistrots de Pays.

Tous les cafés-restaurants situés dans des villages ruraux peuvent manifester leur intérêt jusqu'au 1^{er} mars 2023.

→ [Télécharger le dossier de presse](#)

Pour tout renseignement adressez vos demandes à : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr



Revoir la matinale de l'agenda rural consacrée aux Bistrots de Pays

Accélérer la redynamisation du commerce et de l'artisanat dans les territoires fragiles



Le Fonds de restructuration des locaux d'activité reconduit en 2023 à hauteur de 25 M€ est accessible aux communes rurales

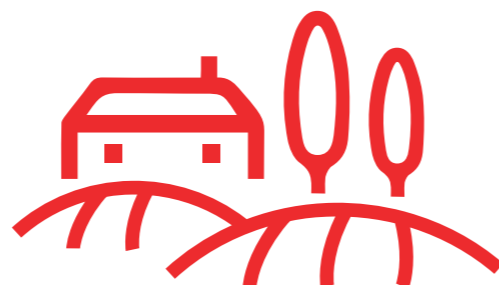
Cette aide de l'État s'adresse aux collectivités et aux opérateurs publics, privés ou sociaux.

Elle permet de subventionner les projets de requalification de locaux d'activités, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les communes « Action cœur de Ville » et « Petites Villes de demain », ainsi que les communes en zones de revitalisation rurale (ZRR) et en zones d'aide à finalité régionale (ZAFR).

Le Fonds de restructuration des locaux d'activité vise à faciliter la réalisation de projets immobiliers structurants pour soutenir la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services, qu'il s'agisse de projets de rénovation, de transformation ou de changement d'usage

Nouveauté 2023 : cette aide s'ouvre aux petites collectivités, qui ne peuvent pas mobiliser un opérateur existant.

- Montant : prise en charge jusqu'à 50 % du déficit des opérations de restructuration immobilières.
- Lancement : mars 2023.
- [Lien vers le site internet Aides territoires](#)



Vous avez un projet ? Aides territoires vous permet de trouver les financements adaptés



Chaque jour, des collectivités comme la vôtre trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques.

Vous aussi, découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

Le concept

Aides-territoires est une startup d'État portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM).

Aides-territoires est née du constat selon lequel la recherche d'aides est un travail difficile et chronophage pour les acteurs locaux.

L'information est dispersée sur les différents sites des financeurs et accompagnateurs et les dispositifs d'appui sont diffusés au sein de réseaux spécifiques, souvent peu ou pas connus des agents et des élus. Ils ne bénéficient alors qu'à une partie des territoires, ceux qui peuvent consacrer des moyens importants au travail de veille.

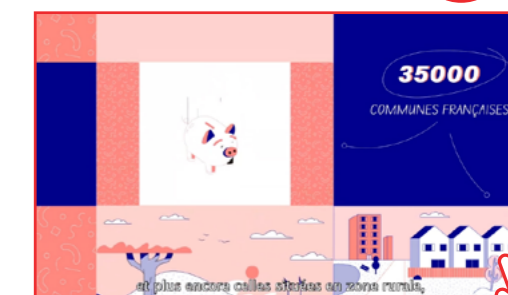
Un moteur de recherche vous permet de trouver facilement les aides dont votre projet est susceptible de relever.

Et en Vendée ?



Pour toute question ou accompagnement à la création de compte : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Le concept expliqué en vidéo



Vidéo de présentation d'Aides-territoires



Une visio conférence de présentation est organisée :

- le jeudi 16 mars 2023 de 9h30 à 10h30
- [Pour revoir cette conférence en replay, cliquez ici](#)

L'actualité des programmes de l'Agenda rural

L'acte 2 de l'Agenda rural est en préparation

En marge du déplacement en Vendée le jeudi 2 mars 2023, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité a dressé le bilan du soutien du Gouvernement et annoncé de nouveaux moyens pour l'année 2023 en faveur du développement des associations en milieu rural.

Pour soutenir la dynamique associative et lui permettre de répondre aux enjeux multiples, la ministre a annoncé le doublement de l'aide annuelle aux associations agissant en milieu rural, avec une enveloppe de 2 millions d'euros pour l'année 2023.

Un soutien renforcé des France services dès 2023

Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques et Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, ont annoncé un renforcement important des moyens dédiés aux France services s'élevant à hauteur de 12,5 millions d'euros. Cette contribution permet de porter de 30 000 à 35 000 euros le montant de la subvention versée à chaque France services.

L'Etat démontre ainsi sa volonté d'investir pour assurer la pérennité du réseau France services, en lien avec les collectivités.

Conseillers numériques France services

L'accompagnement est maintenu sur trois ans



Adopté dans le cadre du Plan France Relance, le dispositif de recrutement et de formation de 4 000 Conseillers numériques France Services constitue l'un des trois piliers de la politique du gouvernement en faveur de l'inclusion numérique.

Lors de la première phase du déploiement (2021-2023), la subvention de l'État s'élevait à 50 000 euros par poste sur deux ans pour les structures publiques, et 40 000 euros pour les structures privées. Le dispositif entre désormais dans une seconde phase, avec un soutien financier dégressif maintenu sur trois ans en vue de pérenniser les postes avec des modèles de financement hybrides.

La subvention de l'État passe ainsi à 17 500€ par an pour les structures publiques et 20 000€ pour les structures privées la première année de renouvellement, et sera ramené respectivement à 12 500€ et 10 000€ pour la troisième année.

Gratuit, universel, le service des conseillers numériques s'adresse à l'ensemble des Français pour se familiariser avec le numérique dans ses usages du quotidien :

navigation sur Internet, prise en main d'un équipement numérique, traitement de texte, démarches en ligne, protection de ses données, etc.

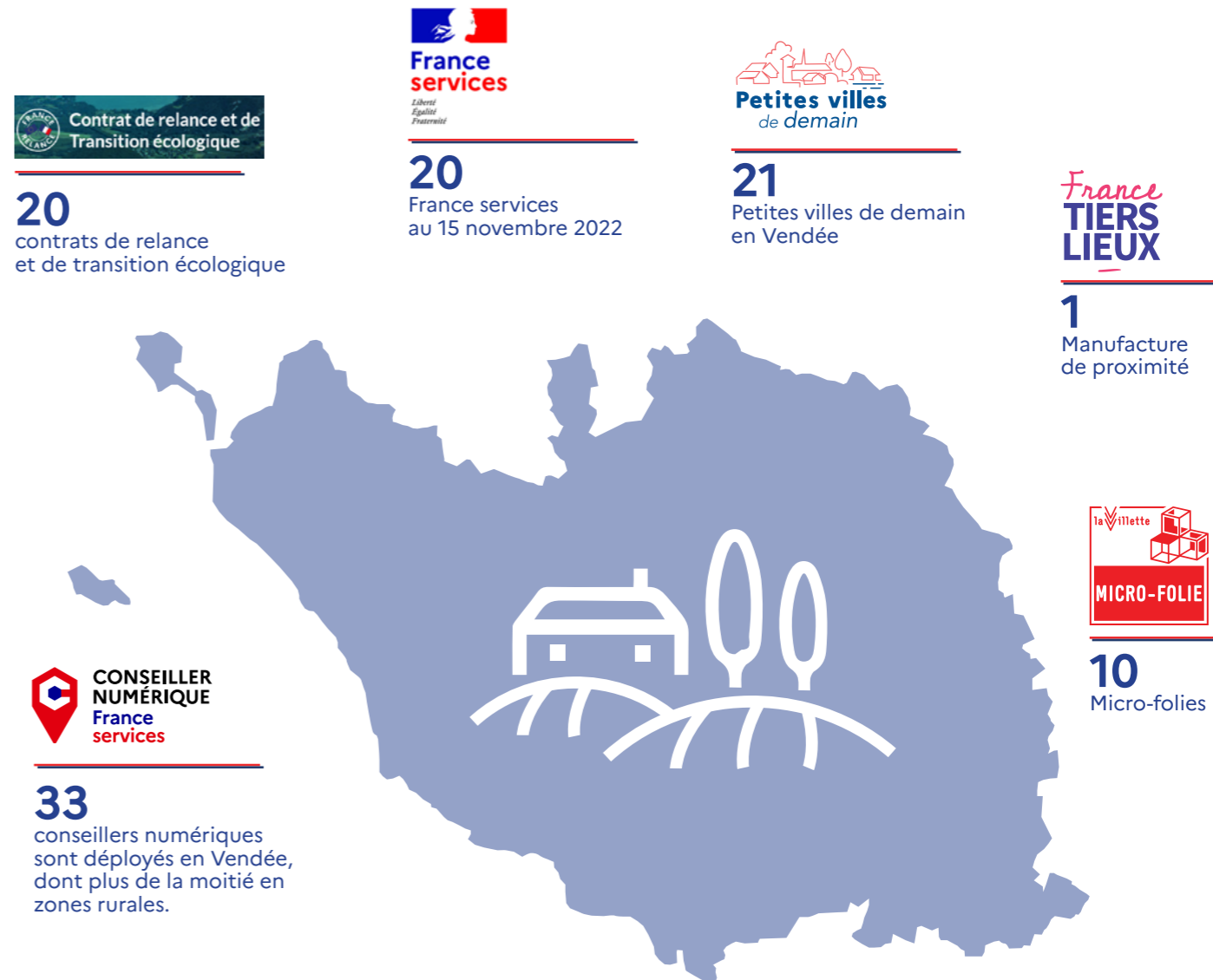
Le maintien de la gratuité du service et du temps de travail (35h / semaine) sont deux conditions pour obtenir le renouvellement des subventions de l'État.

Retrouvez tous les détails et le bilan du programme « Conseillers numériques France Services (CNFS) » dans le prochain numéro de la lettre de l'Agenda rural

Financé par



L'Agenda rural en chiffres



Programme New Deal Mobile

99,98% des communes rurales couvertes en réseau 4G

30 sites notifiés pour une couverture prioritaire en téléphonie mobile

15 pylônes mis en services depuis 2018 dans le cadre du dispositif de couverture ciblée.

Le **VOLONTARIAT TERRITORIAL** en ADMINISTRATION

Volontariat territorial en administration (VTA)

9 contrats signés

18 offres publiées



2 Fabriques de Territoire

L'Agenda rural en images

Déplacement en Vendée

de M^{me} Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité les jeudi 2 et vendredi 3 mars 2023 sur le thème du tissu associatif en milieu rural.



↑ Réunion d'échanges avec les élus locaux pour évoquer les enjeux de la ruralité à la Maison des communes.



← Réunion d'échanges avec les représentants et bénévoles à la Fédération départementale des familles rurales de Vendée à La Roche-sur-Yon, de l'ADMR, des MFR et de l'UDAF.



↑ visite de l'association locale Familles rurales de La Bruffière et échanges avec les acteurs associatifs œuvrant en ruralité



↑ Gérard Gavory, préfet de la Vendée était accueilli le 24 janvier 2023 à Saint-Jean-de-Monts par Véronique Launay, présidente de la CC Océan Marais de Monts pour une visite de «La Folie», espace de télétravail et de co-working intercommunal situé au centre des congrès Odyssea, suivie du déplacement à la Maison Intercommunale de Services Aux Publics, espace de services de proximité, lieu culturel et de cohésion : la MISAP accueille la France Services, un musée numérique Micro-Folie et un espace d'Accueil Enfant-Parent intercommunal.



↑ Anne Tagand, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée inaugurerait samedi 28 janvier, en présence de Guillaume Jean, président de la CC du Pays de Mortagne et Michel Pezas, président du CA de la CAF de la Vendée, l'extension de l'école Jean de la Fontaine et l'accueil de loisirs à Saint-Laurent-sur-Sèvre, aménagements soutenus par l'État à hauteur de 220 000€.



↓ Gérard Gavory, préfet de la Vendée, inaugurerait le vendredi 27 janvier en présence des élus, les nouveaux locaux du siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne dont les travaux d'extension ont été soutenus par l'État à hauteur de 300 000€ au titre de la DETR.



↓ Inauguration par Gérard Gavory, préfet de la Vendée, en présence des élus, du pôle mairie-bibliothèque et du parc Concorde de la commune déléguée Saint-Sulpice-Le-Verdon à Montréverd : améliorant l'attractivité du centre-bourg, ces équipements ont été soutenus par l'État à hauteur de 235 000 €.



← Jeudi 16 février, signature d'une convention de 3 ans entre le Pays de Fontenay-Vendée, le Département de la Vendée et la Direction régionale des affaires culturelles en présence de Nicole Chabannier, sous-préfète de Fontenay-le-Comte.



Les Replay de l'Agenda rural

Des visio-conférences courtes organisées en fonction de vos demandes

Cycle « Economie Sociale et solidaire »

- **Jeudi 9 mars, de 9h30 - 10h30 Visio-conférence :**

De l'idée au projet : comment reconnaître un projet ESS ?

De nombreuses idées fleurissent sur vos territoires ruraux. Elles relèvent peut-être de l'Economie Sociale et Solidaire. Mais de quoi parle-t-on ?

Ninon CLAUDE, du Pôle ESS de Vendée vous aide à y voir plus clair et répond à vos questions.

→ **Pour revoir cette conférence en replay, cliquez ICI**

- **Mercredi 15 mars, de 9h30 - 10h30 :**

Visio-conférence : Comment financer un projet ESS ?

Vous avez identifié un projet relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. Savez-vous qu'un soutien en ingénierie et des financements peuvent être mobilisés ?

Le Pôle ESS 85 a réuni quelques financeurs potentiels qui présenteront les outils à votre disposition et répondront à vos questions.

→ **Pour revoir cette conférence en replay, cliquez ICI**

Ingénierie - recherches de financements

- **Jeudi 16 mars, de 9h30 - 10h30 :**

Visio-conférence : Présentation de la plateforme Aides-territoires

Chaque jour, des collectivités comme la vôtre trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques. Vous aussi, découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

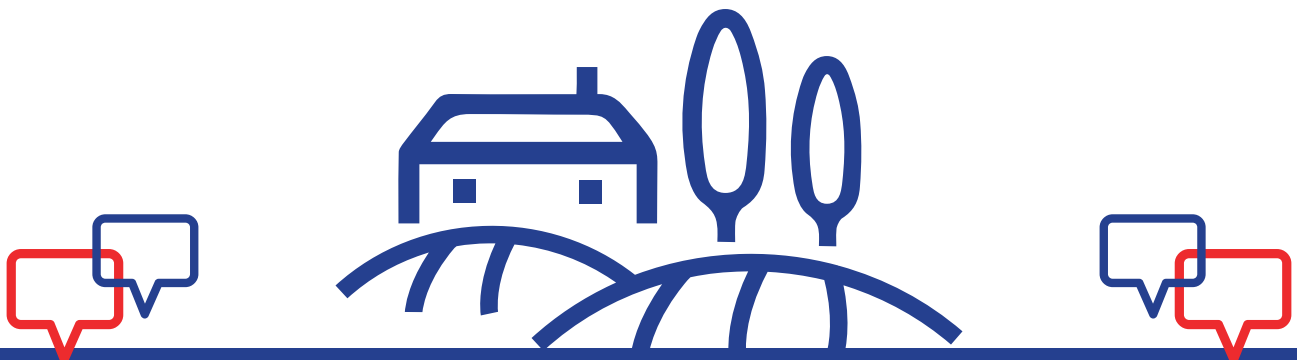
→ **Pour revoir cette conférence en replay, cliquez ICI**



La vidéothèque de l'Agenda rural

Toutes les visio-conférences sont disponibles en replay.

Retrouvez l'intégralité des ressources documentaires de l'agenda rural 85 sur le site des services de l'État en Vendée.



Vous avez une question sur une mesure de l'Agenda rural, vous avez besoin d'être accompagnés sur un projet, vous souhaitez nous faire part de vos projets ou partager vos bonnes pratiques ?

Vos contacts : votre sous-préfet d'arrondissement

votre sous-préfet référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr